

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Jeudi 28 Mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 mars 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, MM. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. Le Maire
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	M. GABRIELLI
M. D'ORAZIO	à	M. TOMI

Etaient absents :

Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUALT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 28 Mars 2013

Délibération N°2013 / 82

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi : Programmation 2013

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi est la traduction stratégique et opérationnelle des politiques d'emploi et d'insertion sur un territoire en direction des publics prioritaires.

Le territoire du PLIE de la Ville d'Ajaccio s'étend au bassin de vie d'Ajaccio soit un bassin d'emploi d'environ 85 000 habitants regroupant les 15 communes suivantes : Ajaccio, Afa, Alata, Albitreccia, Appietto, Bastelicaccia, Cauro, Cuttoli-cortichiato, Grossetto-Prugna, Peri, Pietrosella, Sarrola Carcopino, Tavaco, Valle di Mezzana, Villanova.

Le PLIE est une plateforme pour :

- développer les actions existantes en faveur de l'insertion et de l'emploi et impulser la mise en place de nouveaux outils et pratiques innovantes,
- mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par l'insertion sociale et professionnelle,
- favoriser la dynamique et la complémentarité inter partenariales,
- s'engager sur des objectifs quantitatifs et qualitatifs suivis et évalués en permanence.

Les objectifs poursuivis sont précis. Il s'agit :

- d'insérer ou de réinsérer durablement dans le « circuit de l'emploi » des populations qui en sont exclues ou n'y ont jamais accédé. C'est justement le cas des personnes sans qualification, des jeunes en recherche d'emploi, des Demandeurs d'Emploi Longue Durée (DELD), des femmes isolées, des bénéficiaires des minima sociaux (RSA, API,), des Travailleurs Handicapés et toutes autres populations en difficulté, dont des personnes (jeunes ou moins jeunes) porteurs ou susceptibles de porter des projets,
- de sensibiliser les centres de formation, l'Education Nationale, l'Université de Corse aux problématiques de l'Economie Sociale et Solidaire et au Développement Durable,
- de mobiliser les entreprises pour multiplier les chances d'insertion et de réinsertion.

Les objectifs quantitatifs sont d'accueillir 150 personnes par an et de trouver une solution pour 75 participants à l'issue de leur parcours d'insertion : soit un emploi ou une activité d'au moins six mois, soit une qualification ou un diplôme.

En ce qui concerne les engagements financiers, il est rappelé que la Ville assure depuis 2010, sur son budget propre, le financement des opérations du PLIE, étant précisé que l'Etat, dans le cadre des orientations nationales de la Politique de la Ville, apporte son concours à certaines actions inscrites dans le volet « Emploi » du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et que des opérations spécifiques bénéficient également de subventions européennes (FSE) ou de la Collectivité Territoriale de Corse, via l'ADEC.

Le bilan 2012 et la programmation 2013 ont été présentés à la Commission Municipale compétente le 19 mars dernier. Concernant plus précisément le bilan de l'année 2012, le PLIE a accueilli 233 participants et trouvé une solution pour 104 d'entre eux.

Il a multiplié l'offre en matière d'insertion en mettant en œuvre, en accompagnant et/ou en reconduisant :

- sept chantiers d'insertion,
- une coopérative d'activité « A Prova » et une couveuse d'entreprise à l'essai « C2E »,
- des chantiers éducatifs, des actions de formation, des permis de conduire solidaires.

- « 7 Métiers de mon Territoire », opération en direction de filières de métiers porteuses pour le territoire

Le PLIE est également chargé de la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics pour l'ensemble des maîtres d'ouvrage bénéficiaires des crédits de l'ANRU dans les quartiers prioritaires des Cannes-Salines. Par délibération n° 2009/254 du 18 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé la mise en œuvre généralisée de la clause d'insertion à l'ensemble des marchés de la ville afin de favoriser la découverte des métiers par des publics en difficulté et leur insertion professionnelle sur l'ensemble du territoire de la commune.

Par ailleurs, le PLIE apporte son soutien à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE).

Les crédits nécessaires au financement de ces opérations, soit 350 000 €, seront proposés à l'inscription dans les documents budgétaires de la Ville exercice 2013 :

- en dépenses : Fonction 90, chapitre 011
- en recettes : Fonction 90, chapitre 74

CONSIDERANT :

- la volonté de la Ville de poursuivre une politique de Développement Durable et de soutien à l'économie sociale et solidaire,
- que le dispositif PLIE est un des outils qui peut conforter cette politique,
- que les résultats obtenus jusqu'à ce jour sont très encourageants,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- de décider de poursuivre dans la mesure des moyens mis en œuvre, la politique en faveur de l'accès à l'emploi des personnes en difficulté, engagée dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le concours financier des différents partenaires potentiels, dont notamment le Fonds Social Européen, l'ADEC, et tous organismes et institutions susceptibles d'apporter leur concours aux actions mises en œuvre par le PLIE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la mise en œuvre du PLIE lettres et bons de commande, contrats, marchés et conventions divers avec les différents partenaires et opérateurs,
- de proposer l'inscription des crédits nécessaires au financement de ces opérations, soit 350 000 €, dans les documents budgétaires de l'exercice 2013 :
 - en dépenses : Fonction 90, chapitre 011
 - en recettes : Fonction 90, chapitre 74

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
OÙ L'EXPOSE DE M. PIERI, ADJOINT DELEGUE,
ET APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune

Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.

Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT :

- la volonté de la Ville de poursuivre une politique de Développement Durable et de soutien à l'économie sociale et solidaire,
- que le dispositif PLIE est un des outils qui peut conforter cette politique,
- que les résultats obtenus jusqu'à ce jour sont très encourageants,
- l'avis favorable de la Commission Municipale spécifique du 19 mars 2013,
- l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 27 mars 2013.

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

de poursuivre dans la mesure des moyens mis en œuvre, la politique en faveur de l'accès à l'emploi des personnes en difficulté, engagée dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi,

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

- à solliciter le concours financier des différents partenaires potentiels, dont notamment le Fonds Social Européen, l'ADEC et tous organismes et institutions susceptibles d'apporter leur concours aux actions mises en œuvre par le PLIE,
- à signer tous documents afférents à la mise en œuvre du PLIE, lettres et bons de commande, contrats, marchés et conventions divers avec les différents partenaires et opérateurs,

PROPOSE

l'inscription des crédits nécessaires au financement de ces opérations, soit 350 000 €, dans les documents budgétaires de l'exercice 2013 :

- en dépenses : Fonction 90, chapitre 011
- en recettes : Fonction 90, chapitre 74

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130328-2013_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2013